

sujet, vues que nous défendrons jusqu'au bout. Cette politique de payer \$4 les 100 livres, nous voulons la connaître dès aujourd'hui, ou le plus tôt possible.

Si le ministre a l'intention de soumettre ce projet de résolution à la Chambre prochainement, je suis d'avis qu'il devrait aussi être étudié en comité.

Il incombe au ministre d'en faire connaître les grandes lignes afin que le comité puisse le conseiller, par la suite.

De plus, je demande au ministre s'il pourrait en plus soumettre la nouvelle politique laitière qui sera annoncée prochainement au comité, et je m'explique. Cette étude permettrait non seulement au ministre de connaître l'opinion des députés qui représentent les différentes régions du pays, mais aussi de préparer le meilleur projet de loi possible, non pas pour un an mais pour plusieurs années à venir.

Par la même occasion, le comité pourrait étudier la nouvelle politique laitière qui entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain. A mon avis, cette requête devrait être acceptée d'emblée par le ministre, qui pourra ainsi compter sur la collaboration de tous les députés et des associations agricoles du pays.

[Traduction]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout d'abord et en quelques mots, je voudrais savoir pourquoi cette question figure au spectacle tardif alors qu'on n'a soulevé aucune objection lors de la réponse ni au moment où la présidence a décidé que l'affaire n'était pas urgente. J'ai lu le Règlement, et il dit nettement qu'il faut donner un avis oral à ce moment-là.

Une voix: Non.

L'hon. M. Greene: Si ce n'est pas le cas, ceux qui ont rédigé le Règlement ne s'y entendent pas beaucoup en anglais. J'espère que ce n'était pas l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Si ce n'est pas là la signification de cet article, il renferme quantités de mots inutiles assurément. Cependant, là n'est pas la question car je suis ravi de répondre à la question de mon honorable ami. J'estime pourtant qu'il devrait y avoir une décision définitive à propos de ces questions.

Cet article devrait être rédigé en termes beaucoup plus clairs, à mon avis, et je serais heureux d'en discuter avec mon honorable ami pour en déterminer le sens.

Quant à la Commission canadienne des produits laitiers, et de la politique dans ce domaine pour la prochaine année, je signalerai d'abord à mon honorable ami qu'il s'agit du prix moyen pour le lait de fabrication dans tout le Canada. Au cours de l'année ayant précédé notre arrivée au pou-

voir, lorsque son parti formait le gouvernement, ce prix s'établissait à environ \$2.84 les cent livres. Cette année, le prix moyen, grâce aux programmes du gouvernement actuel, y compris les versements supplémentaires et la politique de versements d'appoint, la moyenne nationale s'établit à \$3.50.

Je tiens à signaler que cette amélioration sensible a été apportée durant la courte période où nous avons été au pouvoir, grâce aux bonnes politiques de notre gouvernement, qui ont, à mon sens, beaucoup amélioré la situation des cultivateurs et des personnes qui s'occupent de la transformation du lait.

Je conviens avec mon honorable ami que nous devons faire encore mieux; c'est ce que nous avons l'intention de faire. Je tiens aussi à lui signaler que nous avons eu des entretiens et des négociations avec les provinces, en vue de mettre au point une politique nationale pour les produits laitiers, politique que les producteurs laitiers préconisaient depuis un grand nombre d'années. L'année dernière, la province d'Ontario a adopté une loi pour la commercialisation des produits laitiers. Comme le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, l'honorable W. A. Stewart, l'a signalé récemment, cette loi a été rédigée de concert avec nos fonctionnaires fédéraux, afin qu'elle soit conforme aux principes et aux objectifs d'une Commission nationale des produits laitiers.

Je suis aussi très heureux de voir que le gouvernement de la province de Québec, patrie de mon honorable ami, a annoncé dans son discours du trône qu'il va aussi présenter une mesure législative en vue de créer une Commission provinciale des produits laitiers, ce qui permettra, conjointement avec les politiques fédérales, de fixer les prix dans la province de Québec, ainsi que dans la province d'Ontario, et d'établir de meilleurs prix pour le lait industriel.

Je puis assurer à mon honorable ami que je vais faire de mon mieux pour mener à bien la politique nationale des produits laitiers et la commission nationale des produits laitiers, et j'espère que mes honorables amis d'en face m'apporteront leur collaboration de même qu'à l'égard de la politique laitière de l'année qui entre en vigueur le 1^{er} avril, de sorte que la Chambre sera saisie de cette politique en temps voulu pour donner à tous les cultivateurs la chance de décider eux-mêmes quelle sera leur production cette année.

Je serai très heureux de prendre en considération la proposition de mon honorable ami, que cette question soit examinée au comité de l'agriculture de la Chambre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 18 du soir.)